

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2013-0141 DC/SEESP du 27 novembre 2013 du collège de la Haute Autorité de santé constatant l'absence d'impact significatif du produit Electrode Freestyle Optium Beta Cetone™ sur les dépenses de l'assurance maladie**

NOR : HASX1330899S

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 27 novembre 2013,

Vu les articles L. 161-37 (1°) et R. 161-71-1 du code de la sécurité sociale;

Vu la décision n° 2013-0111 DC/SEESP du 18 septembre 2013 du collège de la Haute Autorité de santé relative à l'impact significatif sur les dépenses de l'assurance maladie déclenchant l'évaluation médico-économique des produits revendiquant une ASMR ou une ASA de niveaux I, II ou III;

Vu les informations transmises par la société Abbott dans le bordereau de dépôt pour le produit Electrode Freestyle Optium Beta Cetone;

Considérant que la société Abbott ne revendique pas d'incidence de son produit Electrode Freestyle Optium Beta Cetone sur l'organisation des soins, les pratiques professionnelles ou les conditions de prise en charge des malades;

Considérant que le chiffre d'affaires du produit Electrode Freestyle Optium Beta Cetone, tel que défini à l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 2013-0111 DC/SEESP précitée, est inférieur à vingt millions d'euros,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Le produit Electrode Freestyle Optium Beta Cetone n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif sur les dépenses de l'assurance maladie au sens de l'article R. 161-71-1-I (2°) du code de la sécurité sociale. En conséquence, il ne fera pas l'objet d'une évaluation médico-économique par la commission d'évaluation économique et de santé publique.

#### Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 27 novembre 2013.

Pour le collège :  
*Le président,*  
PR J.-L. HAROUSSEAU